Paris le 12 janvier 2017

Vœux à la presse d'Hugues Vidor, président de l'UDES
Seul le prononcé fait foi

Bonjour à tous,

Merci de votre présence parmi nous qui me donne l'occasion de vous souhaiter de vive voix et chaleureusement une excellente année 2017, à vous, aux vôtres et à l'ensemble de la presse qui malgré une actualité toujours tendue suit assidûment les évolutions de notre secteur.

Ces vœux s'inscrivent à la fin du mandat de l'actuel Président de la République.

Ce mandat a été marqué par deux lois importantes pour le secteur :

Naturellement, celle du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire qui représente une avancée majeure pour la reconnaissance du secteur et l'inscription des spécificités de ses entreprises dans les politiques publiques ;

Mais aussi celle du 5 mars 2014 relative à l'emploi, la formation professionnelle et la démocratie sociale qui constitue une nouvelle étape dans la reconnaissance des employeurs de l'économie sociale et solidaire. Elle créé un niveau multiprofessionnel entre les branches et l'interprofession pour l'agriculture, l'économie sociale et solidaire, et les professions libérales ; niveau qui leur donne un statut de partenaire dans le dialogue social national et territorial.

Ceci est notamment le fruit d'un protocole d'accord signé, le 30 janvier 2013, entre les six organisations patronales (MEDEF, CGPME, UPA, FNSEA, UDES, UNAPL) qui définit précisément les critères de reconnaissance des organisations de niveau multiprofessionnel dans les instances de concertation nationales multipartites et établit des relations claires avec les organisations de niveau interprofessionnel. L'UDES est depuis régulièrement consultée en amont et avant la signature de tout accord national interprofessionnel (ANI) par les organisations patronales interprofessionnelles.

Durant ces cinq dernières années, l'UDES a pris le soin d'être un acteur propositionnel et actif dans le cadre de la définition des politiques publiques. Elle a ainsi participé à chacune des conférences sociales organisées par le Gouvernement au cours desquelles elle a formulé nombre de propositions dont certaines ont été reprises dans l'agenda social ou dans des dispositions d'ordre législatif.

Ce fut notamment le cas pour :

Le Crédit d'impôt de la taxe sur les salaires (CITS), définitivement adopté le 20 décembre dernier par le parlement dans le cadre du projet de loi de finances 2017. Ce crédit d'impôt est l'aboutissement d'un travail de longue durée mené depuis 2013 par l'UDES afin de faire bénéficier les entreprises de l'ESS des mêmes dispositions que les entreprises commerciales dans le cadre de la mise en place du CICE. La mesure adoptée par les députés est d'ailleurs quasi-identique à celle proposée par l'UDES depuis deux ans (taux de 4% de la MSB jusqu'à 2,5 SMIC).

Le Compte engagement citoyen (CEC) adopté dans le cadre de la loi Travail et associé au CPA (Compte personnel d'activité). L'UDES avait défendu cette mesure qui valorise les engagements militants et notamment ceux des dirigeants bénévoles.

La reprise dans la loi Travail de la jurisprudence sur les critères du licenciement économique particulièrement importante pour sécuriser nos employeurs.

Des propositions fortes en 2014 sur l'alternance notamment autour de l'aide à la mobilité et au logement des jeunes, salués par le Président de la République.

Des actions fortes relatives à la relance de l'emploi dans les TPE-PME le 1er juin 2015 et notamment le soutien aux groupements d'employeurs ou encore le développement d'une offre de services en GRH à l'attention des TPE.

Les gouvernements successifs ont par ailleurs permis l'accès de l'UDES à de nouveaux lieux de concertation au premier rang desquels le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) en tant que personnalité qualifiée en avril 2013 puis en décembre 2016, l'UDES a rejoint le groupe des partenaires sociaux dans cette même instance.

L'UDES est également partie prenante depuis 2013 du Conseil national éducation économie (CNEE) qui est chargé d'animer une réflexion prospective sur l'articulation entre le système éducatif et les besoins du monde économique.

En 2014, l'UDES a intégré le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) ainsi que ses déclinaisons régionales, les CREFOP, en 2015.

Cette même année, l'Union est entrée au comité de suivi des aides publiques aux entreprises et des engagements (COSAPEE) qui a pour objectifs d'évaluer les différents dispositifs d'aides publiques mobilisables par les entreprises et de contribuer à la connaissance de leur impact.

En 2016, l'UDES a intégré le Haut Conseil du Dialogue social (HCDS), le Conseil supérieur de la prud'homie dans le collège employeurs et le groupe des entreprises privées au Conseil économique, sociale et environnemental (CESE).

En ce début d'année 2017, l'UDES entrera enfin en tant que personnalité qualifiée au Comité d'orientation des conditions de travail et dans ses déclinaisons régionales.

Durant ce quinquennat, l'UDES s'est également largement engagée aux côtés du Gouvernement en faveur de l'emploi, et notamment de l'emploi des jeunes.

Le 30 octobre 2012, l'UDES signait avec le Premier ministre un protocole d'engagement sur la mise en œuvre des emplois d'avenir. Dans ce cadre l'UDES signera ensuite un protocole de coopération avec l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) puis une convention cadre sur le volet formation professionnelle des emplois d'avenir avec les ministres en charge. En trois ans, environs 100 000 contrats de travail ont été signés.

L'UDES a lancé également en janvier 2013, en partenariat avec le Ministère de l'Economie sociale et solidaire, Pôle Emploi, Chorum et le Crédit coopératif, le portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire. Entre 2010 et 2016, l'emploi dans l'ESS a progressé de 26% quand l'ensemble de l'emploi n'évoluait que de 7%.

L'Union s'est aussi mobilisée sur la proposition de loi «Territoires zéro chômeurs de longue durée». Ce projet d'expérimentation visant à une réallocation des moyens du traitement social du chômage vers l'emploi pour les chômeurs de longue durée a reçu le soutien de l'Union dès le lancement de la proposition de loi, en septembre 2015.

L'année 2016 a été particulièrement marquée par les débats autour de la loi Travail auxquels l'Union a largement participé en étant reçu successivement par la ministre du Travail et le Premier ministre. L'Union a par ailleurs été particulièrement associée aux débats parlementaires sur le projet de loi.

L'UDES a aussi poursuivi des échanges réguliers avec les organisations patronales et syndicales. Elle s'est par exemple associée à l'UPA et l'Unapl pour défendre les entreprises de proximité et les petites entreprises dans le cadre de la loi travail.

2016 a également été marquée par le suivi de l'accord du 27 novembre 2015 sur l'égalité professionnelle femme/homme. Un guide pratique sur le sujet a été créé et diffusé auprès des employeurs de l'économie sociale et solidaire et l'UDES a organisé un colloque, le 8 novembre dernier, donnant notamment la parole à des expert.e.s et représentant.e.s d'organisations syndicales.

Vous l'aurez constaté, les 5 dernières années et notamment 2016 auront été marquées par un travail très intense en direction des entreprises associatives coopératives et mutualistes que nous représentons et qui à elles toutes, ne l'oublions pas, réunissent 2,3 millions de salariés soit 10% de l'emploi en France.

Nous voudrions que l'année 2017 soit celle de la promotion d'une économie citoyenne et nous sommes engagés pour un modèle de société qui conjugue équité, solidarité et efficience.

C'est à cet effet que nous nous sommes mobilisés pour la campagne présidentielle. Nous avons formulé 60 propositions visant à soutenir l'entrepreneuriat dans un cadre socialement responsable. Ces propositions resituent l'économie sociale et solidaire dans son environnement global en mettant la jeunesse au cœur de toute politique publique, en intégrant aussi bien la protection sociale que la question européenne, sans oublier la montée en puissance de l'économie collaborative ou encore les évolutions du marché du travail.

En parallèle de ce travail programmatique, nous lançons une plateforme web valorisant les positions ou propositions portées par les candidats à la présidentielle en lien avec les thématiques clés de l'UDES (www.ess2017.udes.fr).

Nous nous apprêtons également à publier un manifeste sur la place de l'ESS dans la nouvelle économie. Edité aux Editions Les Petits Matins, il sera disponible en librairie dans les semaines à venir. Un exemplaire vous sera remis tout à l'heure.

Mais d'autres combats se présentent et se poursuivent pour l'UDES en 2017.

– Le combat de la représentativité :

- Les arrêtés de l'audience des organisations professionnelles d'employeurs dans le cadre de leur représentativité seront pris au printemps prochain. L'UDES ainsi que l'ensemble de ses adhérents sont concernés par cette mesure qui déterminera notamment le nombre de sièges dont disposera notre organisation dans les conseils de prud'hommes. En effet, l'UDES endosse désormais le rôle de chef de file de l'ensemble des employeurs de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'action prud'homale.

- Le développement de notre présence dans les instances nationales du dialogue social et notamment dans celles de la protection sociale;
- L'accroissement de notre présence en régions notamment avec les espaces régionaux de dialogue social ;
- Nous demandons à intégrer de toute urgence la Commission nationale de la négociation collective (CNNC). Il s'agit là d'une promesse du Gouvernement. Nous souhaitons qu'elle se concrétise rapidemment maintenant. C'est en effet au sein de cette instance que se décidera notamment la restructuration des branches professionnelles car si l'UDES n'est pas autour de la table, le risque que l'on décide pour elle de rapprochements non souhaités est grand.
- La recherche de nouveaux adhérents dans les secteurs de la culture, du logement social et possiblement de l'assurance.

Nous serons également attentifs à ce que le portefeuille ESS continue de figurer en bonne place dans l'organigramme du futur gouvernement et si possible à Bercy.

– Le combat pour la formation professionnelle et l'emploi

- Nous démarrerons en 2017 un bilan de la réforme de la formation professionnelle de 2014 et mettrons en œuvre des actions de collaboration fortes avec les OPCA du secteur ;
- Nous poursuivrons le développement d'un syndicalisme de service pour les entreprises qui créent du lien social et de l'emploi non délocalisable – je pense notamment aux PTCE (Pôles territoriaux de coopération économique)- la diversification des sources d'investissement des TPE/PME de l'ESS dans une logique pluriannuelle, la formalisation de critères de mesure de l'impact social, l'évolution des conditions de la commande publique pour favoriser les entreprises socialement responsables, la valorisation de la richesse immatérielle des associations, le développement de l'entrepreneuriat participatif, le développement des Groupements d'employeurs et enfin une reconnaissance encore plus importante du bénévolat.

L'UDES reprendra également en 2017 ses travaux de négociation avec les organisations syndicales de salariés. Nous avons d'ores et déjà engagé une réflexion autour du sujet des travailleurs handicapés dans l'économie sociale et solidaire. Un diagnostic de la situation ainsi que des pistes d'action sont en cours de finalisation avec les représentants des OS. Il s'agit d'un préambule à l'ouverture d'une négociation d'un accord multiprofessionnel sur le sujet.

Les impacts du numérique sur les relations de travail font aussi partie de nos préoccupations. Ce sujet fera également l'objet d'une négociation dans un second temps.

Nous organiserons enfin une convention nationale à l'automne 2017 afin d'impliquer les employeurs de l'ESS dans les orientations et actions portées par le nouveau gouvernement.

Je vous remercie pour votre écoute et votre attention et vous réitère mes meilleurs vœux.